



# Septembre 2023 : Evolution des accueils de loisirs

Réunion d'information aux familles  
11 mai 2023

# SITUATION ACTUELLE DES ACCUEILS DE LOISIRS



# A SENE : 2 accueils de loisirs

## Le centre « TY MOUSS »

- Gestion Familles Rurales / AFCS
- Pour les enfants de 3 ans à 11 ans
- Le mercredi périscolaire et les vacances scolaires
- Subvention de la commune à hauteur de 42 %



## Le « Ticket Sport Loisirs »

- Gestion Communale
- Pour les enfants de 9 à 13 ans
- Pour les Jeunes de 12 à 17 ans
- Les vacances scolaires



# L'engagement des 2 structures dans le PLAN MERCREDI

## Une ambition partagée pour les enfants :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités



# CONTINUER A AMELIORER LES ACTIVITES DU MERCREDI :

## POURQUOI



# Les Constats

- L'arrivée de nouvelles familles
- Des demandes de places supplémentaires le mercredi périscolaire
- Un manque d'espaces dans les locaux actuels pour les enfants de plus de 6 ans



Nécessité de chercher des solutions pour répondre aux besoins des familles

Nécessités de chercher des solutions pour mieux accueillir



Depuis 2020,

Coordination des 3 partenaires pour trouver des solutions des mercredis et des vacances.

# Les objectifs recherchés

1. Mettre les besoins des familles au cœur du dispositif
2. Augmenter la capacité des accueils de loisirs sur la commune
3. Améliorer l'accueil physique des enfants dans les locaux
4. Améliorer la lisibilité du fonctionnement des accueils de loisirs
5. Prendre en compte la géographie du territoire

# QUELLES ORGANISATIONS MISES EN PLACE EN SEPTEMBRE 2023 ?



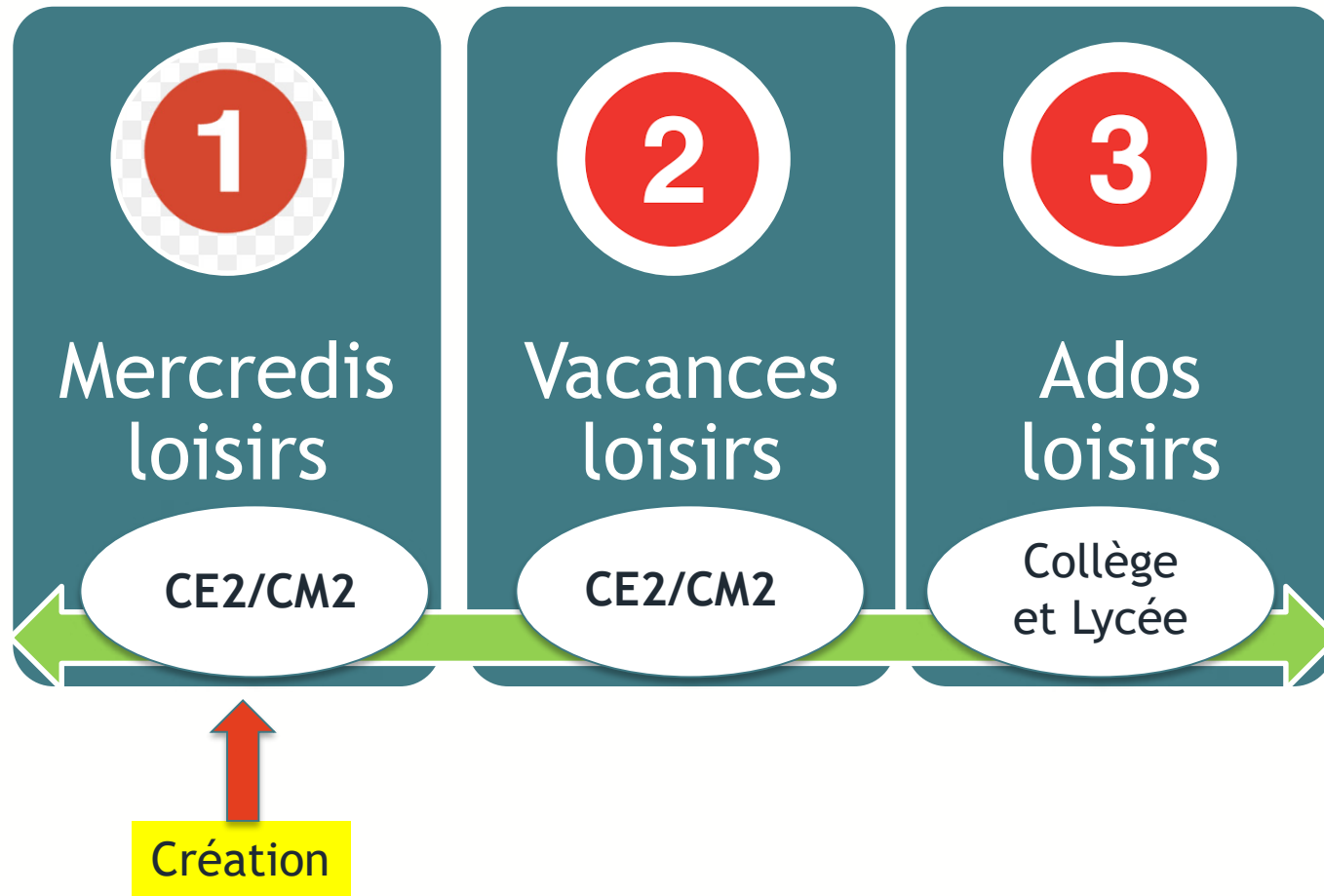
## Les réponses aux objectifs

- ❖ 2 : Evolution de la Capacité d'accueil
- ❖ 4 : Nouvelle Lisibilité du fonctionnement



# Ticket sport loisirs 9-13ans et 12-17ans se transforme

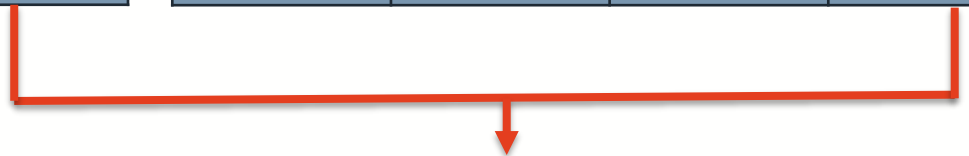
## Et devient



# Périscolaire du **Mercredi**: des créations et une nouvelle répartition des âges

TY MOUSS			
AVANT		APRES	
Maternels	32	Maternels	32
CP/CE1	60	CP/CE1	48
CE2/CM2		CE2/CM2	0
<b>Total places</b>	<b>92</b>	<b>Total places</b>	<b>80</b>

MERCREDIS LOISIRS			
AVANT		APRES	
Maternels	/	Maternels	/
CP/CE1	/	CP/CE1	/
CE2/CM2		CE2/CM2	36
<b>Total places</b>	<b>0</b>	<b>Total places</b>	<b>36</b>



**TOTAL MERCREDIS :**  
**92 à 116 places** + 26%

# Vacances scolaires:

## Maintien de la prise en charge

TY MOUSS			
AVANT		APRES	
Maternels	40	Maternels	40
CP/CE1	48	CP/CE1	48
CE2/CM2		CE2/CM2	/
<b>Total places</b>	<b>88</b>	<b>Total places</b>	<b>88</b>

Vacances loisirs et Ados loisirs			
AVANT		APRES	
Maternels	/	Maternels	/
CP/CE2	/	CP/CE1	/
CM1/CM2	48	CE2/CM2	48
Collège/ Lycée	16	Collège/ Lycée	16
<b>Total places</b>	<b>64</b>	<b>Total places</b>	<b>64</b>

**TOTAL : 152 places**

# LES AUTRES NOUVEAUTES



## Les réponses aux objectifs

- ❖ 1 : Besoin des familles
- ❖ 3 : Améliorer l'accueil des enfants
- ❖ 5 : Géographie du territoire

# Création d'activités « Moments Passerelles » Ty Mouss/Commune

- Pour les CE1 « Ty Mouss » / Avec les CE2-CM1-CM2 de « Mercredis Loisirs »
  - 3 mercredis entre avril et juin
- Pendant les vacances Printemps et été



Objectif : Faire découvrir les Mercredis loisirs aux CE1



Par des animations partagées préparées par les 2 équipes d'animation

# Création d'une garderie municipale au Poufanc - EXPERIMENTATION

- Avant les activités du mercredi : hors vacances
- Pour les enfants des centres Ty Mouss et Mercredis Loisirs
- De 7 h 30 à 8 h 30 : uniquement le matin !
- Places limitées à 32 enfants
- Accueil pris en charge par des agents de la Commune
- À l'école Albert Guyomard, impasse Loti
- Chaque centre a sinon sa garderie rue des écoles (matin et soir)



Inscription **PAYANTE**  
sur le **PORTAIL FAMILLES**

# Création d'une navette le mercredi matin

## EXPERIMENTATION

- Deux minibus déployés le mercredi matin : hors vacances
- Gratuité pour toutes les familles
- Du Poulfanc à la rue des écoles
- Un Chauffeur par structure

➔ Inscription **OBLIGATOIRE** à la garderie



# Nouvelle organisation de l'accompagnement du mercredi vers les activités associatives

- **Maintien de l'accompagnement**
- **Quel que soit son niveau scolaire**
- **Pour les activités du bourg**

## **Gestion par Ty Mouss :**

- Inscription au centre : la journée ou la ½ journée
- Prise en charge avant et après l'activité associative
- Transfert entre Mercredis loisirs et Ty mouss après le repas



Exemple :  
mon enfant est inscrit à Ty Mouss à la  
journée

**RIEN NE CHANGE**

- Inscription à Ty Mouss
- Inscription à l'accompagnement Ty Mouss

# Exemple : mon enfant est inscrit AU Mercredis loisirs

Activité associative le matin



**Ty Mouss**  
Forfait ½ journée  
matin + repas  
+Accompagnement



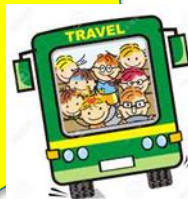
Activité associative l'après-midi



**Mercredis loisirs**  
Forfait ½ journée matin +  
repas

Activité associative

**Mercredis loisirs**  
Forfait ½ journée après-  
midi



**Ty Mouss**  
Forfait ½ journée  
après midi  
+Accompagnement



# LES MODALITES D'INSCRIPTION DANS LES 2 STRUCTURES



# Qui peut s'inscrire ?

- Les enfants de Séné
- Les enfants « extérieurs » mais scolarisés dans les écoles de Séné
- Les petits enfants de grands-parents sinagots qui n'habitent pas dans l'agglomération
- En cas de places disponibles, et uniquement pendant les vacances scolaires, les enfants « extérieurs »



# Quels types de forfaits?

- A la demi-journée avec ou sans repas
- A la journée avec repas



# TY MOUSS

## Quand, comment et où s'inscrire?

Ouverture des inscriptions : principe > le 1er mardi de juin

- Pour les permanents : à compter du Mardi 6 juin 2023  
Traitement en fonction des arrivées et selon les disponibilités
- Pour les occasionnels : à partir du lundi 21 août 2023 selon les disponibilités restantes
- Clôture des inscriptions avant les vacances : J-14
- Annulation par mail uniquement

A la Maison de l'Enfance  
Centre Ty Mouss  
Rue des Ecoles  
Tél : 02.97.66.03.65  
Contact : tymouss@sene.bzh

Accueil :  
En période scolaire :  
Mardi, mercredi et jeudi - 16h/18h  
Pendant les vacances scolaires :  
Lundi, mardi et jeudi - 16h/18h

# Pour les services municipaux, Quand, comment et où s'inscrire?

Ouverture des inscriptions : principe > le 1er mardi de juin

- Pour tous : à partir du **Mardi 6 juin 2023**
- Procédure identique à celle de la restauration scolaire
- Délai de réservation fixé à J-7
- Annulation sur le portail familles / par mail



- Inscription sur le Portail familles
  - 7j/7 et 24h/24
- A l'accueil du service Enfance
  - Pour le dossier papier
  - Sur rdv
  - Du lundi au vendredi de 9h/12h30 - 13h30/17h30

# Règlement des factures, quelles modalités?

TY MOUSS	SERVICES COMMUNAUX
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Chèque et Espèces</li><li>2. Chèque CESU</li><li>3. Chèque vacances ANCV</li><li>4. Virement bancaire (&gt; 50€ )</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Chèque/espèces au</li><li>2. Paiement en ligne</li><li>3. Au nom du Trésor public</li><li>4. Paiement dans un bureau de tabac agréé</li><li>5. Prélèvement automatique</li><li>6. Chèques vacances ANCV</li><li>7. Chèque CESU</li></ol>

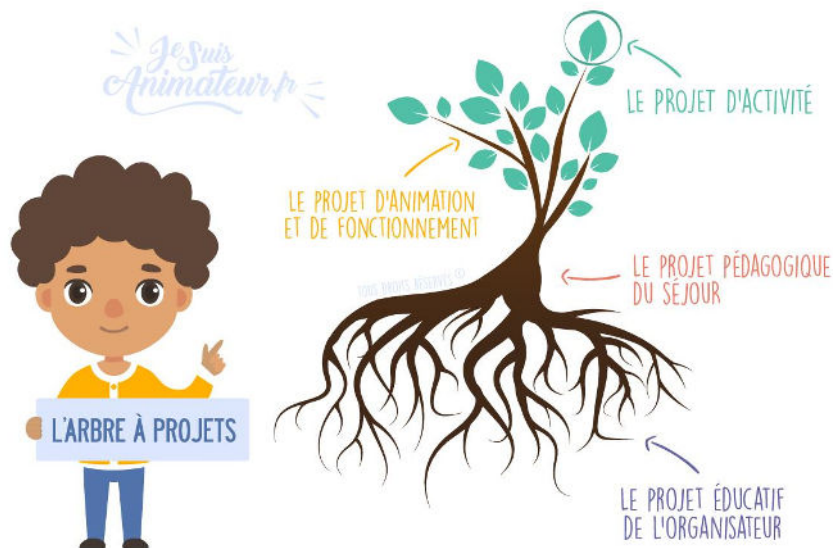
**Besoin d'aide ? Consultez**

- le CCAS de la Commune
- La CAF du Morbihan



# Prendre connaissance des projets pédagogiques et du fonctionnement de chaque accueil

## LES NIVEAUX DE PROJETS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



Centre Ty Mouss :  
<https://www.famillesrurales.org/afcs-sene/>

Mairie :  
[www.sene.bzh](http://www.sene.bzh) page enfance-jeunesse ou les actualités du portail familles



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**  
**Discutons, échangeons ensemble.**  
**Avez-vous des questions ?**

